

J. M. J.—A. M. D. G.

Retraite de 1848 (1.)

RÈGLEMENT.

Prêchant un jour à la paroisse et commentant ces dernières paroles du Sauveur mourant, " *sitio, j'ai soif.*" je disais à mes auditeurs que cette soif du divin Maître, n'était pas seulement une soif naturelle, mais plutôt une soif intérieure, une soif de nos âmes et de nos cœurs. J'ajoutai que cette soif était passée dans le cœur du prêtre, s'il était ce qu'il devait être.

Je serais un menteur et un hypocrite, si je ne soutenais ces paroles par ma conduite et si mon zèle ne répondait pas aux expressions de mes lèvres. Donc, le zèle pour le salut des âmes doit être maintenant le mobile de mes actions ; donc, c'est lui que je dois envisager dans l'exercice du saint ministère. Oui, Seigneur : *dixi, nunc capi* ; tel est le fruit que je veux retirer de ma retraite. A cet effet, je veux observer le présent règlement, comme devant m'aider à acquérir ce zèle que je veux avoir, et comme devant aussi m'aider à le montrer, dans les occasions qu'il plaira à la divine providence.

O Marie, inspirez-moi les saintes résolutions et pratiques par lesquelles je pourrai satisfaire au zèle de votre cœur ainsi qu'à celui de votre divin Fils !

1^o Lever.—Je me leverai à l'heure indiquée par le règlement de la maison, un quart d'heure avant les autres par permission. Au premier signal, je ferai sur moi le signe de la croix et ferai aussitôt à Dieu, par Marie, l'offrande de mon cœur et des actions de la journée. Je m'habillerai modestement, repassant en mon esprit le sujet d'oraison. Après m'être habillé, avant de sortir de ma chambre, je me mettrai à genoux pour demander la bénédiction de la Ste. Vierge, par ces paroles : *nos cum prole piâ benedical Virgo Maria.* Je le fesais étant séminariste, et je ne doute point avoir obtenu par là beaucoup de grâces.

2^o Oraison.—C'est en vain que j'essayerai de devenir zélé, si je ne suis pas homme d'oraison. Nécessité donc pour moi de la faire, et de la bien faire ; nécessité aussi de n'y aller que bien préparé, et de prendre les moyens qui doivent m'en assurer le succès. Donc je dois pratiquer le recueillement, si nécessaire que sans lui je ne serais qu'un fantôme de prêtre ; je le pratiquerai dans ma chambre, et encore au dehors, en m'entretenant de quelque bonne pensée ; par là je pourrai me délivrer de cette multitude de pensées inutiles qui cherchent sans cesse à occuper notre cœur, (une heure d'oraison en commençant à cinq heures.)

Je ferai avec la communauté la première demi-heure ; je suppléerai à l'autre par une préparation plus longue à la Ste. Messe, ou en allongeant l'action de grâces.

3^o Messe.—Oh ! qu'il m'importe beaucoup que je la dise bien ! impossible de faire rien de bon, si la Ste. Messe est pour moi une action ordinaire ; je tomberais bientôt dans une tiédeur qui me conduirait insensiblement à l'endurcissement du cœur. Je ferai donc tous mes efforts pour la bien dire ; je m'y préparerai de mon mieux, réveillant en moi les sentiments de la foi, et purifiant mon cœur par un acte de contrition, avant de la commencer ; j'éviterai toute action qui serait de nature à me distraire.

Je ne commencerai jamais sans avoir formulé mes intentions ; je ne me bornerai pas à une intention principale ; j'aurai en outre quelques intentions particulières ; le St. Tribunal, les malades, etc., m'en fourniront assez. Je dirai la Messe au lieu et à l'heure indiqués ; si l'obéissance ne m'appelle nulle part, je la dirai aussitôt après mon oraison.

4^o Bréviaire.—Si la récitation du St. Office, est une source de grâces, il n'en est pas moins aussi une source de péchés, dès qu'on n'y apporte pas les dispositions requises. Résolution donc de le bien dire ; pour cela,

1^o je ne le dirai pas dans les lieux où je pourrais être distrait ;

2^o avant de commencer je me recueillerai, formulerai mes intentions, et me mettrai en la sainte présence de Dieu ;

3^o en le récitant, j'éviterai la précipitation et prendrai tout le temps nécessaire ; j'essayerai aussi d'entrer dans les sentiments du St. Roi Prophète et m'unirai à lui et à toutes les dispositions de son cœur, qu'il a eues en composant les Psaumes.

Je ne sortirai jamais le matin, hors quelque cause légitime, sans avoir récité les petites heures ; je dirai Vêpres et Complies après la récréation.

Pour Matines et Laudes, je les réciterai auprès de mon confessionnal, ou avant d'y aller lorsque je prévois ne pas en avoir le temps.

N. B.—Pour le bréviaire, m'occuper intérieurement suivant le tableau qui est en ma possession.

5^o Ecriture Sainte.—Impossible de dire bien mon bréviaire, d'annoncer avec fruit la parole de Dieu, d'exhorter avec piété, si je n'étudie la Sainte Ecriture, le livre par excellence du prêtre. A cet effet,

1^o je lirai tous les jours un chapitre de l'Ancien Testament ;

2^o un chapitre de Nouveau, à l'examen paternel. En outre je donnerai une demi-heure à l'étude des psaumes.

(1) 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863.